

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-402

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise MASTELLOTTO pour l'ARD de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues rue de Tilly à l'occasion de travaux d'enrobés,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 29 avril 2026 au 06 mai 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues la circulation et le stationnement seront interdits du 29 avril 2026 au 06 mai 2026 :

- Rue de Tilly sur la partie comprise entre la rue de la Résistance jusqu'à la fin d'agglomération , au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MASTELLOTTO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4– Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

